

Les artistes dans la rue et solidaires ce 14 octobre

La pension des artistes est menacée d'une limitation sévère, ils manifestent leur solidarité avec les autres travailleurs.

■ Article réservé aux abonnés



Les artistes se mobilisent à nouveau pour leurs droits sociaux, comme en mars dernier. - Dominique Duchesnes.



Journaliste au pôle Culture

Par **Alain Lallemand (/43733/dpi-authors/alain-lallemand)**

Publié le 9/10/2025 à 16:53 | Temps de lecture: 2 min ↻

C'était prévisible : non seulement les syndicats, mais aussi les fédérations et travailleurs et travailleuses des arts, qu'ils soient francophones ou néerlandophones, participeront en front uni à la mobilisation nationale de ce 14 octobre, « en solidarité avec toutes les personnes qui seront impactées par la réforme des pensions du Gouvernement Arizona ».

Car les artistes sont eux aussi directement concernés par la réforme Jambon (<https://www.lesoir.be/688685/article/2025-07-19/pour-la-pension-la-carriere-dartiste-plafonnee-neuf-ans>) (*Le Soir* du 19 juillet). Selon le texte actuel, dont l'interprétation a été confirmée par le cabinet Jan Jambon (N-VA), les années sous statut de travailleur des arts ne seraient prises en compte qu'à concurrence de 20 % de leur carrière, soit un maximum de neuf années pour une carrière complète de 45 ans. L'impact est violent : pour une carrière complète d'artiste, cela signifie, selon le calcul des syndicats et fédérations d'artistes, une perte de pension de l'ordre de 400 à 1.600 euros par mois, comparé à la pension versée pour la carrière complète d'un salarié moyen.

« Autant dire que l'impact sera dévastateur et plongera la majorité des travailleurs et travailleuses des arts dans la précarité à l'âge de la pension », soulignent plus de cinquante fédérations d'artistes et syndicats dans un communiqué commun publié ce jeudi.

« Une réalité particulière de travail »

Le différend porte sur la manière d'interpréter l'« allocation de travail des arts » que touchent les artistes via l'Onem lorsqu'ils sont en intermittence de travail. Pour Jan Jambon, l'allocation est versée par l'Onem, donc c'est du chômage. Pour les artistes, comme pour le législateur, c'est une allocation de travail, qui découle d'un statut spécial : « A l'instar d'autres professions, telles que les dockers ou les pêcheurs en mer du Nord, (les artistes) bénéficient d'un statut social adapté à leurs réalités particulières de travail : l'intermittence comme une contingence inhérente au métier artistique, le travail invisibilisé nécessaire à la création de projets qui intervient régulièrement entre les périodes d'engagement contractuel, l'imprévisibilité des revenus souvent faibles et la courte durée des contrats (CDD de courte durée). Ce statut social, pour lequel (les artistes) cotisent, est inscrit dans le régime général de la sécurité sociale et décline ses

effets dans ses différentes branches : allocations de travail des arts dans la branche chômage et pension. »

Pour les fédérations, l'artiste qui touche une allocation n'a pas perdu son emploi, il crée, il développe, et l'allocation couvre précisément ce travail invisibilisé.

« En conséquence », poursuit le communiqué, « et puisque les travailleurs et travailleuses des arts exercent une activité professionnelle continue, ces travailleurs, soutenus dans leur combat par les syndicats et les fédérations représentatives, demandent au Gouvernement Arizona de reconnaître les spécificités du travail des arts en préservant le statut social des travailleurs des arts actuel et, ainsi, leur garantir une pension décente à l'issue de leur carrière effectuée au bénéfice des publics. »
